

CLARESCO BOURSE

Société Anonyme au capital de 129 600 euros
Siège social : **32, rue de Monceau - 75008 PARIS**
424 965 234 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020
Comptes sociaux approuvés par l'A.G.O. du 12 mai 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en Keuros)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires débiteurs.....	1 406	1 370
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	118	45
Autres actifs.....	300	203
TOTAL ACTIF	1 824	1 618

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Autres passifs.....	570	376
Capitaux propres hors FRBG.....	1 254	1 242
- Capital souscrit.....	130	130
- Primes d'émission.....	10	10
- Réserves.....	15	15
- Report à nouveau.....	747	619
- Résultat de l'exercice.....	352	468
TOTAL PASSIF	1 824	1 618

HORS-BILAN. Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en Keuros)	31/12/2020	31/12/2019
Commissions (produits).....	2 124	2 455
Commissions (charges).....	401	523
Gains ou pertes s/op. des portef. de placement et ass....	0	3
PRODUIT NET BANCAIRE.....	1 723	1 935
Charges générales d'exploitation.....	1 233	1 278
RESUL. BRUT D'EXPLOITATION, RESULTAT D'EXPL. ET RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	490	657
Impôt sur les bénéfices.....	138	189
RESULTAT NET.....	352	468

DETAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES (en Keuros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges constatées d'avance.....	1	2
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	1	2
Charges à payer : fournisseurs factures non parvenues..	95	40
TOTAL DETTES FOURNISSEURS ET CPTES RATT.....	95	40
Congés payés.....	24	21
Autres charges à payer.....	227	95
Charges sociales sur variables.....	103	42
Org. sociaux ch/congés payés.....	11	10
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES.....	365	168
TOTAL DES CHARGES A PAYER.....	460	208
Produits constatés d'avance.....	Néant	Néant

ANNEXE.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION. Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. **I. Informations générales. 1) Faits significatifs de l'exercice.** Néant. **2) Evénements significatifs postérieurs à la clôture.** Néant. **II. Principes, règles et méthodes. 1) Durée et dates de l'exercice comptable.** L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. **2) Référentiel comptable.** Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan comptable général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce ainsi que le décret du 29/11/1983, ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du Plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice. **3) Permanences des méthodes.** Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. **4) Immobilisations.** Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus/sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue : Autres immobilisations incorporelles : 1 an, Matériel de transport : 5 ans, Matériel de bureau et matériel informatique : 5 ans. **5) Evaluation des créances et des dettes.** Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. **6) Disponibilités en euros.** Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES.

Etat des créances	Mont. brut	A 1 an au +	A + d'1 an
Prêts.....	114 700	114 700	-
Autres immobilisations financières.....	2 320	-	2 320
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	117 020	114 700	2 320
Autres créances clients.....	233 475	233 475	-
Etat - Impôt sur les bénéfices.....	46 029	46 029	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée.....	17 186	17 186	-
Etat - Aut. impôts, taxes et versements ass....	1 316	1 316	-
Groupes et associés.....	684	684	-
Débiteurs divers.....	1 025	1 025	-
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT.....	299 715	299 715	-
Charges constatées d'avance.....	893	893	-
TOTAL.....	417 628	415 308	2 320

Etat des dettes. Montant brut et à 1 an ou plus. Au-delà des organismes de crédit, à plus d'1 an à l'origine : 131, Fournisseurs et comptes rattachés : 136 301, Personnel et comptes rattachés : 250 852, Sécurité sociale et autres organismes sociaux : 131 365, Taxe sur la valeur ajoutée : 30 508, Autres impôts, taxes et assimilés : 1 137, Groupe et associés : 16, Autres dettes : 19 674, Total : 569 984.

CHARGES A PAYER. Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants : Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 94 532, Dettes fiscales et sociales : 367 660, Disponibilités, charges à payer : 131, Autres dettes : 9 683, Total : 472 006.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE. Charges. Assurance : 208, Documentation : 685, Total : 893.

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exercice	Acquis., apports, créat., virts	Dim. p/cess. mises hors-sces	Valeur brute fin d'exercice
Matériel de transport.....	2 815	-	-	2 815
Mat. de bur., inf. et mobilier...	83 318	-	-	83 318
TOTAL DES IMMOB. CORP.....	86 133	-	-	86 133
Prêts et autres immob. fin.	43 315	74 478	773	117 020
TOTAL DES IMMOB. FIN.....	43 315	74 478	773	117 020
TOTAL.....	149 235	74 478	773	222 940

AMORTISSEMENTS. Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif). Autres immobilisations incorporelles, Montant début et fin exercice : 19 786,48, Matériel de transport, Montant début et fin exercice : 2 815, Matériel de bureau et informatique, mobilier, Montant début exercice : 82 013, Augmentations dotations : 605, Montant fin exercice : 82 618, Total immobilisations corporelles, Montant début exercice : 84 828, Augmentations dotations : 605, Montant fin exercice : 85 433, Total, Montant début exercice : 104 615, Augmentations dotations : 605, Montant fin exercice : 105 220.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES AU BILAN. Autres créances, Montant concernant les entreprises liées : 684,00.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale approuve la répartition qui lui a été proposée. En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à 351 952 euros sont affectés comme suit : Report à nouveau : 11 952 euros, Résultat distribuable : 340 000 euros, ce qui portera le report à nouveau à la somme 758 956 euros. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. 1. Opinion sur les comptes annuels. J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. **2. Justification des appréciations.** En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants : le traitement comptable des opérations de l'exercice ainsi que les informations fournies dans l'annexe sont corrects ; les principes et méthodes comptables ainsi que les principales estimations sont fournis dans l'annexe. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. **3. Vérifications et informations spécifiques.** J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, dans le rapport du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisés, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues. Convention de mise à disposition de moyens par la Société CLARESCO FINANCE à la Société CLARESCO BOURSE (locaux, matériel informatique et mobilier), qui porte sur des facturations d'un montant total de 345 263,28 euros HT pour l'année 2020. Convention de prestations de management par la Société CLARESCO PARTICIPATIONS à la Société CLARESCO BOURSE moyennant des facturations d'un montant total de 182 938,80 euros HT pour l'année 2020. Fait à Neuilly, le 12 avril 2021, Le Commissaire aux comptes : Thierry SEGUIN.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la Société au 32, rue de Monceau - 75008 PARIS.